

fondation collective  
vita

## Compte rendu de l'exercice 2011

Fondation collective Vita





# Table des matières

Rapport du Président du conseil de fondation	4
Rapport du Président du comité de placement	6
Bilan	8
Compte d'exploitation	9
Annexe	12
1 Bases et organisation	12
2 Membres actifs et rentiers	14
3 Nature de l'application du but	14
4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, continuité	14
5 Risques actuariels/couverture de risques/degré de couverture	15
6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	18
7 Explications relatives à d'autres positions du bilan et au compte d'exploitation	23
8 Demandes de l'autorité de surveillance	26
9 Autres informations relatives à la situation financière	26
10 Evénements postérieurs à la date du bilan	26
Rapport de l'organe de contrôle au conseil de fondation	27



**Peter E. Naegeli**  
Président du conseil  
de fondation

## Allons-nous faire face à une mutation de la prévoyance?

### Rapport 2011 du président de la Fondation collective Vita

Le secteur de l'énergie a été bouleversé l'année passée par un tsunami qui a provoqué une mutation dans ce domaine, avec notamment comme conséquence une sortie du nucléaire en Allemagne et en Suisse et des traces durables. Ainsi, un événement unique, dramatique et fortement médiatisé a initié, d'un jour à l'autre, de nouvelles réflexions concernant un secteur jusqu'ici largement porteur. Quel rapport avec la prévoyance professionnelle, me direz-vous. N'allons-nous pas aussi être confrontés à une prochaine «mutation de la prévoyance»?

Au premier abord, il n'existe aucune relation entre l'approvisionnement en énergie et la prévoyance professionnelle. Mais on peut établir une certaine parenté entre ces deux notions si, au lieu de parler de prévoyance professionnelle, on fait l'analogie entre l'approvisionnement d'énergie et la fourniture de rentes, ce qui met en évidence de façon encore plus marquante le but de la LPP. En effet, avec les quelque 621 milliards qui constituent les avoirs de prévoyance du deuxième pilier, il est possible d'effectuer les investissements requis dans des infrastructures telles que des réseaux intelligents à partir des fonds des institutions de prévoyance, et donc de fournir une contribution en vue d'un approvisionnement plus efficace en énergie, et dans la fourniture de rentes. Si les montants investis dans l'infrastructure bénéficiaient d'une bonification modérée, stable et durable à partir de valeurs réelles, on pourrait parler, à juste titre, de synergie entre les «approvisionnements en énergie et la fourniture de rentes».

L'aspect le plus intéressant de cette mise en parallèle est la comparaison entre les deux «thématiques d'approvisionnement» et la dynamique avec laquelle elles se développent. Le tsunami de Fukushima a mis soudainement au cœur des débats le souci que posent l'approvisionnement énergétique et la sécurité des centrales nucléaires. Au vu de l'évolution démographique, aucun événement dramatique susceptible de remettre en cause brutalement le développement durable de la fourniture des rentes et de conduire à une «mutation de la prévoyance» n'est perceptible. La tourmente boursière de 2008 et la gigantesque crise de la dette n'ont jusqu'ici pas encore mené, dans la prévoyance professionnelle, à une énorme «sortie du marché des capitaux».

Le vieillissement de notre société, phénomène insidieux mais qui progresse inexorablement, ne doit pas être pris à la légère à long terme. Les capitaux épargnés ne suffiront plus, dans le modèle des 3 piliers également, à financer des espérances de vie allongées, ce qui ne fait que renforcer fortement la crise actuelle de la dette.

Face à ces mutations, la Fondation collective Vita s'en sort bien. Elle peut considérer notamment l'évolution démographique avec sérénité dans la mesure où elle a résolument externalisé les risques auprès de son partenaire Zurich, ce qui fait qu'aucun rentier ne figure dans son bilan. La partie sur laquelle s'exercent directement les résultats de l'exercice 2011 est restée conforme aux attentes. Le capital de prévoyance a été préservé pour l'essentiel même si l'espoir de la contribution tierce – par le marché des capitaux – ne s'est pas produit au cours de l'exercice écoulé. La bonification minimale de 1,5% décrétée ex ante par le Conseil fédéral au cours de 2011 n'a ainsi pas pu être atteinte, ce qui obère le compte de résultat de la Fondation collective Vita. Les comptes annuels clôturent sur un excédent de charges de CHF 220 millions à imputer intégralement au résultat des placements.

Avec son partenaire Zurich, Vita va résolument continuer sur la voie de l'amélioration continue et efficace de son modèle d'assurance caisse d'épargne collective et orientée vers l'avenir. La directive affichée mais contraignante **Une prévoyance sans soucis: simple – sûre – claire** implique une attention spécifique d'une part, pour une hausse marquante de l'efficacité dans l'intérêt des institutions de prévoyance et des assurés affiliés, et d'autre part, pour une compréhension plus forte envers les exigences de la prévoyance professionnelle d'où l'on pourrait déduire plus rapidement une mutation de la prévoyance. En outre, la Fondation collective Vita et Zurich vont fournir une contribution commune afin de concevoir la prévoyance professionnelle sous une forme orientée vers l'avenir pour que les carences de prévoyance qui s'esquissent en ce moment soient inférieures aux différentes prévisions escomptées à l'heure actuelle. Les premiers fruits concrets de ces efforts sont déjà récoltés à ce jour et nous encourageant à continuer à agir selon le slogan de Peter Drucker: «La meilleure manière de prévoir l'avenir consiste à le façonner».

Peter E. Naegeli  
Président du conseil de fondation



**Thorsten Hens**  
Président du comité  
de placement

## Pertes réduites au cours d'une année perturbée

### **2011, une année de placement avec des catastrophes réelles et financières**

Alors que, au début 2011, les marchés des actions récupéraient de la crise financière mondiale de 2008, les investisseurs furent tout d'abord effrayés par la catastrophe du réacteur nucléaire de Fukushima au printemps puis, en été, par une menace de faillite des Etats du sud de l'Europe et même des Etats-Unis. Le mois d'août fut notamment l'un des pires mois boursiers depuis la crise financière. Les marchés des actions perdirent entre 20 et 30% au niveau mondial. S'ils ont partiellement récupéré depuis août, ils ont tous clôturé sur une perte à deux chiffres sur l'ensemble de l'année. Seul le marché américain a connu une légère croissance en 2011.

Après que le degré de couverture ait été pratiquement compensé avant l'été 2011, la Fondation collective Vita a perdu 2,8% de cette couverture durant l'été. La capacité réduite à prendre des risques a incité le comité de placement à réduire la part en actions de 23 à moins de 20%. Ces mesures de précaution auront coûté finalement 0,19% de rendement à Vita en 2011. Ce montant constitue la différence entre le rendement annuel de l'allocation effective des actifs en 2011 et le rendement de l'allocation stratégique des actifs. Une couverture contre des marchés des actions en brusque recul que le comité de placement a considérée au cas par cas en tant qu'alternative à la réduction de la part en action aurait coûté au moins 0,5% à Vita.

La Fondation collective Vita a également souffert de pertes sur les emprunts convertibles et sur les placements immobiliers cotés en Bourse. Les emprunts convertibles contiennent au moins pour moitié des risques sur les actions alors que les placements immobiliers cotés en Bourse varient en fonction de l'ambiance sur les Bourses, qui est surtout marquée par les rendements des placements en actions.

Le bilan des placements alternatifs est contrasté. La Fondation collective Vita a perdu sur ses placements en matières premières ainsi que sur ses placements dans les Hedge Funds. Les placements en matières premières dépendent de la conjoncture, comme les actions, alors que les Hedge Funds ont été touchés en 2011 par les différents changements d'orientation des marchés. Dans le domaine des placements alternatifs, les immeubles en Suisse ainsi que les hypothèques ont dégagé des plus-values. Les principales plus-values de la Fondation collective Vita ont découlé, en 2011 comme au cours des autres années de crise, des placements en obligations, notamment sur le plan suisse puisqu'elles ont pratiquement gagné 5%. 2011 a donc aussi été une année où nous avons pu tirer notre épingle du jeu au niveau de la diversification de base des actions contre les obligations.

Globalement, la Fondation collective Vita a terminé 2011 sur un repli de 0,92%, ce qui n'est pas réjouissant tout en n'étant pas un résultat catastrophique. La Fondation collective Vita se trouve dans le groupe intermédiaire si l'on considère le groupe de référence constitué par les fondations collectives partiellement autonomes.

### **Perspectives 2012: la restriction financière est en vue**

Après la fin des errements politiques dans la zone euro, une reprise des marchés des actions est escomptée pour 2012. D'un autre côté, les obligations semblent maintenant véritablement «épuisées». Les intérêts sur les obligations sont largement inférieurs aux rendements visés par la Fondation collective Vita et ils ne sont qu'à peine supérieurs aux taux escomptés de l'inflation, ce qui est le signe de ce que l'on appelle la «répression financière». On parle de «répression financière» lorsque l'Etat contraint ses citoyens à conserver des emprunts d'Etat qui ont un rendement négatif réel. Face à cette situation, nous prévoyons de compléter les faibles cash-flows des emprunts d'Etat par de tels placements assimilés à des obligations, par exemple des placements en infrastructures et des Insurance Linked Bonds. Les placements en infrastructures sont des participations dans des aéroports, des hôpitaux, des ponts ou des autoroutes que des investisseurs privés construisent et exploitent parce que les caisses de l'Etat sont vides. Le rendement des placements en infrastructures se compose des taxes d'utilisation qui sont garanties par l'Etat. Les Insurance Linked Bonds sont depuis cinq ans une classe de placement établie dans laquelle on participe aux primes d'assurance que les entreprises payent pour s'assurer contre des catastrophes naturelles, par exemple des tornades.

Nous sommes convaincus de pouvoir réduire les effets de la «répression financière» par ces placements novateurs et ainsi rester globalement très bien placés dans l'environnement actuellement exigeant des marchés financiers grâce à notre mix de placements.

Prof. Dr. Thorsten Hens  
Président du comité de placement

# Bilan

Actif	en CHF	Annexe	31.12.2011	31.12.2010
<b>Placements</b>				
Liquidités		6.4	271.927.524	277.210.302
Autres avoirs en compte courant			14.856.293	66.452.933
Comptes courants des employeurs		6.8	81.673.708	82.526.821
Autres créances			14.285.329	10.408.211
Placements collectifs – obligations		6.4	3.458.430.623	3.790.853.156
Placements collectifs – actions		6.4	1.766.155.953	1.783.661.021
Placements collectifs – immobilier		6.4	838.023.069	788.793.735
Placements collectifs – alternatifs		6.4	970.276.805	968.825.666
Placements hypothécaires		6.4	734.486.083	710.606.106
Total Placements			8.150.115.386	8.479.337.951
Comptes de régularisation actifs		7.1	14.746.773	16.464.061
<b>Total de l'actif</b>			<b>8.164.862.159</b>	<b>8.495.802.012</b>
<b>Passif</b>				
<b>Dettes</b>				
Prestations de libre passage			138.152.677	137.457.906
Autres dettes			700.144	755.824
Total Dettes			138.852.821	138.213.731
Comptes de régularisation passifs		7.2	232.538.001	256.060.948
Réserves de contributions des employeurs		6.8	124.794.710	123.830.308
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>				
Capital de prévoyance des assurés actifs		5.3	7.860.506.594	7.934.057.970
Fonds libres des caisses de prévoyance		5.4	111.028.712	126.108.261
Total Capitaux de prévoyance et provisions techniques			7.971.535.306	8.060.166.230
Réserves de fluctuation de valeurs		6.3	0	0
<b>Capital de la fondation et fonds libres</b>				
Capital de la fondation			50.000	50.000
Report de perte			-82.519.205	-265.394.969
Résultat de l'année en cours			-220.389.473	182.875.764
Total Capital de la fondation et fonds libres			-302.858.678	-82.469.205
<b>Total du passif</b>			<b>8.164.862.159</b>	<b>8.495.802.012</b>

# Compte d'exploitation

en CHF	Annexe	1.1.–31.12.2011	1.1.–31.12.2010
<b>Cotisations et apports ordinaires et autres</b>			
Contributions d'épargne	7.3	612.559.657	620.413.202
Contributions de risque	7.3	178.227.160	180.743.323
Contributions destinées au supplément dû au renchérissement	7.5	7.965.926	8.023.183
Contributions au fonds garantie	7.5	4.176.065	4.908.304
Contributions destinées aux frais administratifs	7.5	64.623.313	69.150.355
Primes uniques et rachats		581.412.138	722.217.052
Remboursement des fonds libres des caisses de prévoyance (net)	5.4	-16.218.439	-8.395.786
Apports/Remboursement dans/des (les) réserves de cotisation de l'employeur (nets)	6.8	-114.515	5.132.181
<b>Total Cotisations et apports ordinaires et autres</b>		<b>1.432.631.306</b>	<b>1.602.191.815</b>
<b>Prestations d'entrée</b>			
Apports de libre passage		630.823.498	576.592.477
Remboursement de versements anticipés pour la propriété du logement		7.526.547	8.744.647
<b>Total Prestations d'entrée</b>		<b>638.350.045</b>	<b>585.337.124</b>
<b>Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</b>		<b>2.070.981.351</b>	<b>2.187.528.939</b>
<b>Prestations réglementaires et versements anticipés</b>			
Rentes de vieillesse		-62.936.785	-52.857.491
Rentes de survivants		-6.548.034	-5.659.554
Rentes d'invalidité		-33.185.030	-33.384.118
Prestations en capital à la retraite		-111.749.990	-123.656.127
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité		-32.851.054	-33.030.805
<b>Total Prestations réglementaires et versements anticipés</b>		<b>-247.270.893</b>	<b>-248.588.095</b>
<b>Prestations de sortie</b>			
Prestations de libre passage en cas de sortie		-1.709.652.041	-1.484.868.687
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce		-69.948.467	-75.053.230
Réserve mathématique d'invalides à la résiliation du contrat		-3.548.347	-472.937
<b>Total Prestations de sortie</b>		<b>-1.783.148.855</b>	<b>-1.560.394.854</b>
<b>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</b>		<b>-2.030.419.748</b>	<b>-1.808.982.949</b>
Report		40.561.603	378.545.990

en CHF	Annexe	1.1.–31.12.2011	1.1.–31.12.2010
Report		40.561.603	378.545.990
<b>Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions des employeurs</b>			
Constitution/Dissolution du capital de prévoyance des assurés actifs		231.329.474	-80.896.547
Constitution/Dissolution de fonds libres des institutions de prévoyance	5.4	16.218.439	8.395.786
Constitution/Dissolution de réserves de cotisation de l'employeur	6.8	114.515	-5.132.181
Rémunération du capital d'épargne		-157.778.098	-146.114.123
Rémunération des fonds libres des institutions de prévoyance		-1.138.890	-1.259.626
Total Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions des employeurs		88.745.439	-225.006.692
<b>Produits de prestations d'assurance</b>			
Prestations sous forme de rentes		102.669.849	91.901.163
Prestations d'assurance en capital		15.838.079	14.063.871
Prestations d'assurance libération du paiement des primes		27.503.901	27.419.411
Prestations d'assurance réserve mathématique d'invalides		3.548.347	472.937
Parts d'excédents résultant de contrats d'assurance	5.7	17.881.751	16.205.660
Total Produits de prestations d'assurance		167.441.928	150.063.042
<b>Charges d'assurance</b>			
Primes d'assurances		-250.816.399	-257.916.861
Apports uniques aux assurances		-198.922.889	-189.827.044
Contributions au fonds de garantie		-3.053.290	-4.029.789
Total Charges d'assurance		-452.792.578	-451.773.694
<b>Résultat de l'activité d'assurance</b>		<b>-156.043.609</b>	<b>-148.171.353</b>
Report		-156.043.609	-148.171.353

en CHF	Annexe	1.1.-31.12.2011	1.1.-31.12.2010
Report		-156.043.609	-148.171.353
<b>Résultat net des placements</b>			
Intérêts	6.7	6.732.225	7.206.696
Rémunération des réserves de contributions des employeurs		-1.078.916	-1.076.914
Résultat des placements collectifs – obligations	6.7	105.869.401	103.826.787
Résultat des placements collectifs – actions	6.7	-157.548.647	12.406.930
Résultat des placements collectifs – immobilier	6.7	13.797.060	61.338.088
Résultat des placements alternatifs	6.7	-56.881.058	52.457.807
Résultat des opérations de couverture des risques de change	6.7	7.583.899	79.731.555
Intérêts hypothécaires	6.7	20.702.778	23.301.267
Frais d'administration des placements	6.7	-210.979	-253.697
Frais d'administration des placements hypothèques	6.7	-1.959.762	-1.894.490
<b>Total Résultat net des placements</b>		<b>-62.993.999</b>	<b>337.044.028</b>
<b>Autres produits</b>			
Produits de prestations fournies		324.393	59.083
Dissolution de ducroire		1.268.609	0
<b>Total Autres produits</b>		<b>1.593.003</b>	<b>59.083</b>
<b>Autres charges</b>			
Constitution de ducroire		0	-1.773.381
<b>Total Autres charges</b>		<b>0</b>	<b>-1.773.381</b>
Frais administratifs		-2.944.867	-4.282.613
<b>Produit avant constitution des réserves de fluctuation de valeurs</b>		<b>-220.389.473</b>	<b>182.875.764</b>
Constitution/dissolution des réserves de fluctuation de valeurs		0	0
<b>Excédent de charges (-)/Excédent de produits (+)</b>		<b>-220.389.473</b>	<b>182.875.764</b>

# Annexe

## 1 Bases et organisation

Forme juridique	fondation au sens des art. 80 et suiv. CC
Constitution de la fondation	13 juin 2003
Première inscription au registre du commerce	17 septembre 2003
Acte de fondation (dernière adaptation)	mai 2010
Règlement d'organisation	mai 2010
Règlement de prévoyance	novembre 2011
Règlement de placement	novembre 2010
Règlement relatif à la constitution des réserves de fluctuation de valeurs et pour d'autres réserves	novembre 2006
Règlement de liquidation partielle	septembre 2010
Système de primauté	Primautés de cotisations
Enregistrement	OFAS n° C.1.0116
Fonds de garantie	oui

### 1.1 But

La fondation a pour but de réaliser la prévoyance professionnelle obligatoire des salariés et des employeurs en cas d'invalidité et de vieillesse et, en cas de décès, en faveur de leurs survivants. La prévoyance est réalisée avant tout dans les limites de la LPP et de ses dispositions d'application. La fondation peut pratiquer une prévoyance excédant les prestations minimales fixées par la loi, y compris des prestations d'assistance dans des cas difficiles de maladie, d'accident, d'invalidité ou de chômage.

Le conseil de fondation désigne les personnes habilitées à signer sous réserve. Seule la signature collective à deux est autorisée.

### 1.2 Organes de gestion et autres fonctions

Nom	Fonction
Peter E. Naegeli (président; représentant des employeurs)	Conseil de fondation (organe suprême)
Beat Brunner (représentant des employeurs)	
Pascal Forster (représentant des employeurs)	
Estelle Schmutz-Giger (représentante des salariés; à partir du 31.03.2011)	
Kurt Hauser (représentant des salariés)	
Adriano Imfeld (représentant des employeurs; vice-président)	
Dr. phil. Udo Kaiser (représentant des salariés)	
Marco Keller (représentant des employeurs)	
Claudia Manser (représentante des salariés)	
Iris Markwalder (représentante des salariés; jusqu'au 31.12.2011)	
Bruno Mast (représentant des salariés; vice-président)	
Beatrice Mürset (représentante des employeurs)	
Tanja Siegenthaler (représentante des salariés; à partir du 01.04.2011)	

Nom	Fonction
Peter E. Naegeli (président) Adriano Imfeld Bruno Mast	Comité du conseil de fondation
Monica Schiesser Aeberhard	Secrétaire du conseil de fondation
Iris Markwalder (présidente; jusqu'au 31.12.2011) Beat Brunner (membre) Claudia Manser (membre)	Audit Committee
Prof. Dr. oec. Thorsten Hens (président) Pascal Forster (membre) Håkan Hedström (membre depuis le 01.12.2011) Lutz Honstetter (membre) Marco Keller (membre) Guy Miller (membre jusqu'au 30.11.2011)	Comité de placement
Beat Kaufmann	Directeur
Abegglen Management Consultants SA, Zurich <sup>1)</sup>	Traitements de projets, services
Dr. phil. nat. Willi Thurnherr, Mercer (Switzerland) SA, Zurich	Expert agréé en matière de prévoyance professionnelle
PricewaterhouseCoopers SA, Bâle	Organe de révision
Zurich Compagnie d'Assurances SA, Zurich	Comptabilité/gestion
Office fédéral des assurances sociales, Berne	Surveillance

<sup>1)</sup> Opérations juridiques avec proches (employeur du président du conseil de fondation).

### 1.3 Employeurs affiliés

	31.12.2011	31.12.2010
Nombre d'employeurs affiliés	17.114	17.170

## 2 Membres actifs et rentiers

	31.12.2011	31.12.2010
Assurés actifs	105.657	107.818
Assurés en incapacité de gain	4.106	4.089
Rentes de vieillesse	4.228	3.635
Rentes d'enfants de retraités	68	56
Rentes de conjoint	513	449
Rentes d'orphelin	223	205
Rentes d'invalidité	2.273	2.267
Rentes d'enfants d'invalides	506	585

## 3 Nature de l'application du but

La fondation a rempli son but lorsque des employeurs s'y affilient par un contrat d'adhésion. Sur la base de ce dernier est fondée une caisse de prévoyance.

Le comité de caisse approuve le règlement de prévoyance mis en vigueur par le conseil de fondation. Dans le plan de prévoyance, le comité de caisse définit le genre et l'étendue des prestations de prévoyance, les contributions des assurés et de l'employeur ainsi que les dispositions spécifiques à la prévoyance. Le règlement et le plan de prévoyance sont mis en vigueur par le comité de caisse.

Les charges de la prévoyance sont en principe financées par les salariés et l'employeur, ce dernier assumant au minimum 50% des frais.

## 4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, continuité

### 4.1 Confirmation de la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

La comptabilité, l'inscription au bilan et l'évaluation sont régies selon les dispositions du code des obligations (CO) et de la LPP. Les comptes annuels constitués du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe reflètent la situation financière effective au sens de la législation relative à la prévoyance professionnelle et correspondent aux prescriptions de la Swiss GAAP RPC 26.

### 4.2 Principes comptables et d'évaluation

L'évaluation des placements est effectuée aux valeurs actuelles (pour l'essentiel aux valeurs de marché).

En outre, les dispositions des recommandations spécialisées s'appliquent conformément à Swiss GAAP RPC 26 («true & fair view»).

L'évaluation de placements directs dans l'immobilier est déterminée à l'aide d'une méthode reconnue en prenant en compte les instructions d'évaluation légales.

Tous les autres placements pour lesquels aucun cours de marché (valeur de marché) n'est disponible sont évalués à la Net Asset Value (par exemple Private Equity) ou à la valeur nominale, déduction faite des corrections de valeur éventuellement nécessaires (par exemple les hypothèques).

Tous les montants en francs sont arrondis dans les comptes annuels et dans l'annexe. Des différences minimales peuvent découler de ces arrondis.

## 5 Risques actuariels/couverture de risques/degré de couverture

### 5.1 Nature de la couverture de risques/réassurance

La fondation a conclu avec Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA un contrat d'assurance vie collective afin de couvrir les risques actuariels de décès et d'invalidité ainsi que le rachat des prestations de vieillesse. La fondation est preneuse d'assurance et bénéficiaire. Une différence entre les prestations de vieillesse selon le plan de prévoyance et les conditions prévues par le contrat d'assurance doit être assumée par la fondation. Cette différence doit être financée par le produit des placements.

### 5.2 Explication des actifs et passifs de contrats d'assurance

Les réserves mathématiques afférentes aux engagements de rentes résultant du contrat d'assurance vie collective conclu avec Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA ne sont pas portées au bilan. Elles se répartissent comme suit:

en CHF	31.12.2011	31.12.2010
<b>Réserve mathématique relative aux bénéficiaires de rentes</b>		
Rentes de vieillesse	1.004.905.472	855.838.238
Rentes d'enfants de retraités	649.173	374.450
Rentes d'invalidité	219.304.538	222.620.703
Rentes d'enfants d'invalides	6.394.595	6.882.117
Rentes d'orphelin	4.440.994	4.063.312
Rentes de conjoint	97.022.273	85.024.578
Libération du paiement des primes	203.373.395	201.245.508
<b>Total</b>	<b>1.536.090.440</b>	<b>1.376.048.906</b>

### 5.3 Développement et rémunération du capital d'épargne

en CHF	2011	2010
Rémunération du capital d'épargne obligatoire	2,00%	2,00%
Rémunération du capital d'épargne subobligatoire	2,00%	1,50%
<b>Capital d'épargne au début de l'année</b>	<b>7.934.057.970</b>	<b>7.707.047.658</b>
<b>Variation du capital d'épargne</b>		
Contributions d'épargne	612.559.657	620.413.202
Contributions d'épargne AI	27.503.901	27.419.411
Sommes de rachat	127.057.122	134.981.423
Prestations d'entrée PLP	630.823.498	576.592.477
Prestations de sortie PLP	-1.709.652.041	-1.484.868.687
<i>Différence à la sortie selon l'art. 17 LFLP<sup>1)</sup></i>	656.434	674.429
<i>Déductions pour découvert insuffisant à la résiliation du contrat<sup>1)</sup></i>	-4.463.302	-2.771.184
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	-69.948.467	-75.053.230
Remboursement des versements anticipés	7.526.547	8.744.647
Prestations en capital au décès	-32.851.054	-33.030.805
<i>Prestations de la compagnie d'assurance<sup>1)</sup></i>	15.838.079	14.063.871
Prestations en capital à la retraite	-111.749.990	-123.656.127
Rachat de rentes de prestations vieillesse, pour survivants et d'invalidité	-198.922.889	-189.827.044
<i>Différence du rachat de rentes<sup>1)</sup></i>	19.938.015	19.978.176
<b>Total</b>	<b>-685.684.490</b>	<b>-506.339.441</b>
<b>Reprises de portefeuilles d'assureurs antérieurs</b>	<b>454.355.016</b>	<b>587.235.629</b>
<b>Rémunération du capital d'épargne</b>	<b>157.778.098</b>	<b>146.114.123</b>
<b>Capital d'épargne à la fin de l'année</b>	<b>7.860.506.594</b>	<b>7.934.057.969</b>
<i>dont avoirs de vieillesse selon la LPP</i>	<i>4.683.699.529</i>	<i>4.702.194.906</i>

<sup>1)</sup> Charges et produits influant sur le résultat et pris en compte dans le compte d'exploitation dans la constitution du capital de prévoyance des assurés actifs.

#### 5.4 Développement et rémunération des fonds libres des caisses de prévoyance

en CHF	2011	2010
Rémunération des fonds libres	1,00%	1,00%
<b>Fonds libres</b>		
Fonds libres début de l'année	126.108.260	133.244.222
Apports dans les fonds libres		
<i>provenant des reprises de contrats</i>	9.862.791	10.407.278
<i>par les employeurs</i>	1.706.121	2.065.823
Prélèvement sur les fonds libres		
<i>provenant des sorties de contrats</i>	-18.072.005	-14.058.391
<i>pour l'amélioration des prestations de prévoyance</i>	-9.711.635	-6.819.040
Corrections de la différence	-3.710	8.544
Rémunération des fonds libres	1.138.890	1.259.824
<b>Fonds libres fin de l'année</b>	<b>111.028.712</b>	<b>126.108.260</b>

#### 5.5 Résultat de l'expertise de technique d'assurance du 19 avril 2012

L'expert en prévoyance professionnelle indique dans son expertise que

- le taux de couverture de la Fondation collective Vita était de 96,2% au 31 décembre 2011;
- il existe un découvert et que les engagements de la fondation ne sont couverts que partiellement;
- l'aptitude à prendre des risques financiers n'existe pas du fait de l'absence de réserves de variation de cours;
- la fondation est en mesure de supporter les risques existants de placement;
- les dispositions réglementaires sur les prestations et de financement répondent aux exigences légales;
- le taux de couverture est supérieur de 2,7 points de pourcentage au plan d'assainissement au 31.12.2011; et
- la poursuite des mesures prévues dans le concept d'assainissement est appropriée.

Les détails de l'expertise actuarielle au 31 décembre 2011 peuvent être consultés auprès de la direction.

#### 5.6 Degré de couverture selon l'art. 44, al. 2, OPP 2

Un découvert existe lorsque, à la date de référence du bilan, le capital de prévoyance théoriquement nécessaire selon les calculs actuariels n'est pas couvert par la fortune de prévoyance disponible.

en CHF	31.12.2011	31.12.2010
<b>Fortune de prévoyance disponible</b>		
Fortune brute (total de l'actif)	8.164.862.159	8.495.802.012
./. Dettes	-138.852.821	-138.213.731
./. Comptes de régularisation passifs	-232.538.001	-256.060.948
./. Réserves de contributions des employeurs	-124.794.710	-123.830.308
<b>Total</b>	<b>7.668.676.627</b>	<b>7.977.697.025</b>
<b>Capital de prévoyance actuariel</b>	<b>7.971.535.306</b>	<b>8.060.166.230</b>
<b>Degré de couverture selon l'art. 44, al. 2, OPP 2</b>	<b>96,2%</b>	<b>99,0%</b>

### 5.7 Parts d'excédents résultant de contrats d'assurance

Durant l'exercice écoulé, la Fondation collective Vita a reçu de la part de Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA des parts d'excédents pour un montant de CHF 17,9 millions. Afin de réduire le découvert de la fondation, les parts d'excédents 2011 ont été entièrement créditées au compte d'exploitation de la fondation.

## 6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

### 6.1 Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

En sa qualité d'organe de direction, le conseil de fondation assume la responsabilité des placements. Il a réglé l'organisation de l'administration de la fortune et les compétences des services mandatés dans le règlement de placement ainsi que dans les annexes I-III (mai 2010).

Le conseil de fondation définit la stratégie de placement et, pour ce faire, est soutenu dans ses activités par le comité de placement à titre consultatif. Le conseil de fondation a délégué respectivement à l'administrateur et au comité de placement la mise en œuvre de la stratégie de placement et la surveillance des placements.

Mandats, gérants de fortune, banque dépositaire		
Zurich Fondation de placement		Placements collectifs
Banque Sarasin & Cie SA		
Capvis Equity Partners AG		
Citigroup Global Markets Inc.		
Zurich IMRE SA		Hypothèques
Credit Suisse AG		Couverture des risques de change
swissQuant Group AG		Conseil en placement
Banque Julius Baer & Cie SA		Banque dépositaire

### 6.2 Extension des possibilités de placement selon l'art. 50 al. 4 OPP 2

Il n'a pas été recouru à l'élargissement des possibilités de placement conformément à l'art. 50, alinéa 4 OPP 2 durant l'exercice écoulé.

### 6.3 Valeur cible et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

en CHF	31.12.2011	31.12.2010
<b>Réserve de fluctuation de valeurs – valeur cible</b>		
Valeur cible en % des engagements de prévoyance	12,0%	12,0%
Réserve de fluctuation de valeurs – valeur cible en CHF	956.584.237	967.219.948
<b>Réserve de fluctuation de valeurs – valeur effective</b>		
Réserve de fluctuation de valeurs au début de l'année	0	0
Dissolution (-)/constitution (+) de la réserve de fluctuation de valeurs	0	0
<b>Réserve de fluctuation de valeurs – valeur effective fin de l'année</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Différence réserve de fluctuation de valeurs par rapport à la valeur cible	956.584.237	967.219.948

La méthode de calcul de la valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs est définie dans les directives de placement. Elle se fonde sur des considérations économique-financières et tient compte de la situation et des attentes actuelles.

## 6.4 Présentation des placements par catégories de placement

	31.12.2011		Stratégie	Marges tactiques		Limite OPP 2
	en CHF	en %		Minimum	Maximum	
<b>Liquidités</b>						
Comptes courants bancaires, Poste	271.927.524	3,38%	0,5%	0,0%	2,0%	
<b>Total</b>	<b>271.927.524</b>	<b>3,38%</b>	<b>0,5%</b>	<b>0,0%</b>	<b>2,0%</b>	
<b>Placements collectifs – obligations</b>						
Obligations CHF	1.887.303.519	23,48%	24,0%	18,0%	31,0%	
Obligations CHF Etranger	265.396.911	3,30%	3,5%	2,5%	4,5%	
Obligations EUR	118.591.288	1,48%	2,0%	1,0%	3,0%	
Obligations Crédit 100	820.724.518	10,21%	10,0%	6,0%	14,0%	
Obligations convertibles Global	359.025.699	4,47%	5,0%	2,0%	8,0%	
Couverture des risques de change	7.388.688	0,09%	n.a.	n.a.	n.a.	
<b>Total</b>	<b>3.458.430.623</b>	<b>43,02%</b>	<b>44,5%</b>	<b>29,5%</b>	<b>60,5%</b>	
<b>Placements collectifs – actions</b>						
Actions Suisse	405.038.693	5,04%	5,5%	2,0%	10,0%	
Actions Etranger	1.361.117.260	16,93%	15,5%	5,0%	27,5%	
<b>Total</b>	<b>1.766.155.953</b>	<b>21,97%</b>	<b>21,0%</b>	<b>7,0%</b>	<b>37,5%</b>	<b>50%</b>
<b>Placements collectifs – immobilier</b>						
Immobilier Suisse	592.421.857	7,37%	7,0%	6,0%	9,0%	
Immobilier Etranger	245.601.212	3,06%	3,0%	1,5%	5,0%	10%
<b>Total</b>	<b>838.023.069</b>	<b>10,42%</b>	<b>10,0%</b>	<b>7,5%</b>	<b>14,0%</b>	<b>30%</b>
<b>Placements collectifs – alternatifs</b>						
Hedge Funds CHF	775.847.385	9,65%	10,0%	7,0%	13,0%	
Private Equity EUR	7.207.356	0,09%	2,0%	0,5%	3,5%	
Commodity Fund CHF	154.051.945	1,92%	2,0%	1,0%	3,0%	
Collateralised Loan Obligations USD	33.170.120	0,41%	attribué stratégiquement à Crédit 100			
<b>Total</b>	<b>970.276.806</b>	<b>12,07%</b>	<b>14,0%</b>	<b>8,5%</b>	<b>19,5%</b>	<b>15%</b>
<b>Placements directs</b>						
Hypothèques	734.486.083	9,14%	10,0%	9,0%	11,0%	
<b>Total</b>	<b>734.486.083</b>	<b>9,14%</b>	<b>10,0%</b>	<b>9,0%</b>	<b>11,0%</b>	<b>50%</b>
<b>Total des placements</b>	<b>8.039.300.058</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,0%</b>			

	31.12.2011		Stratégie	Marges tactiques		Limite OPP 2
	en CHF	en %		Minimum	Maximum	
<b>Actifs opérationnels</b>						
Autres avoirs en compte courant	14.856.293					
Avoirs de contributions des employeurs	81.673.708					
Autres avoirs	14.285.329					
Comptes de régularisation actifs	14.746.773					
<b>Total de l'actif</b>	<b>8.164.862.161</b>					
<b>Limites globales selon l'OPP 2</b>						
Actions	1.773.363.308	22,06%				50%
Monnaies étrangères sans couverture des risques de change	1.471.196.542	18,30%				30%

#### Limite selon OPP 2

Les spécifications pour les limites individuelles visées aux articles 54, 54 a, 54 b et l'article 55 sont remplies.

#### Liquidités

Le dépassement temporaire de la partie supérieure de l'intervalle des liquidités est à imputer à des cotisations pour l'exercice 2012 déjà payées en décembre et aux liquidités constituées pour le paiement de la prime de risque 2012 échue en début d'année.

#### Placement collectifs alternatifs

La rupture des intervalles dans la catégorie «Private Equity» est justifiée par un retard dans l'approbation de l'instrument collectif de placement par les autorités de surveillance compétentes. Les placements n'ont ainsi pas pu être effectués comme prévu.

#### 6.5 Instruments financiers dérivés en cours

En lien avec les règles prescrites par le conseil de fondation, les couvertures de monnaies suivantes étaient en suspens au 31 décembre 2011:

	CHF 31.12.2011	USD 31.12.2011	EUR 31.12.2011	JPY 31.12.2011	HKD 31.12.2011
Montant en monnaie étrangère		298.000.000	130.000.000	1.228.500.000	246.300.000
<b>Contre-valeur en CHF</b>	<b>488.984.232</b>	<b>283.517.200</b>	<b>160.368.000</b>	<b>14.990.848</b>	<b>30.108.184</b>
Cours de clôture 31.12		0.93693	1.21313	0.01218	0.12067
<b>Valeur de marché en CHF</b>	<b>481.595.544</b>	<b>279.204.794</b>	<b>157.706.829</b>	<b>14.962.259</b>	<b>29.721.662</b>
<b>Résultat non réalisé en CHF</b>	<b>7.388.688</b>	<b>4.312.406</b>	<b>2.661.171</b>	<b>28.589</b>	<b>386.522</b>

Afin de minimiser le risque de contrepartie pour les couvertures des risques de change, la différence avec la valeur de marché correspondante est garantie sur un compte bancaire de la fondation. Au 31 décembre 2011 (valeur au 30 décembre 2011) la garantie était de CHF 5.508.333.

## 6.6 Valeurs de marché et cocontractants des titres en securities lending

Au cours de l'exercice écoulé, aucun titre n'a été prêté.

## 6.7 Explications du résultat net des placements

Les frais de gestion de fortune des placements collectifs sont grevés directement sur les groupes individuels de placement par le fournisseur.

en CHF	2011	2010
<b>Intérêts</b>		
Intérêts sur comptes bancaires	140.653	141.683
Intérêts sur avoirs des clients	12.262.666	12.113.241
Intérêts provenant des reprises de contrats	134.992	184.801
Intérêts moratoires et autres intérêts passifs	-5.806.086	-5.233.029
Rémunération des réserves de contributions des employeurs	-1.078.916	-1.076.914
<b>Total</b>	<b>5.653.309</b>	<b>6.129.782</b>
<b>Placements collectifs – obligations</b>		
Obligations CHF	116.706.198	84.136.791
Obligations CHF Etranger	6.517.671	10.272.359
Obligations EUR	5.085.775	-21.521.632
Obligations Crédit 100	18.938.798	38.023.976
Obligations convertibles Global	-41.379.041	-7.084.706
<b>Total</b>	<b>105.869.401</b>	<b>103.826.788</b>
<b>Placements collectifs – actions</b>		
Actions Suisse	-48.176.795	21.146.571
Actions Etranger	-109.371.853	-8.739.640
<b>Total</b>	<b>-157.548.648</b>	<b>12.406.931</b>
<b>Placements collectifs – immobilier</b>		
Immobilier Suisse	32.020.804	32.479.928
Immobilier Etranger	-18.223.744	28.858.160
<b>Total</b>	<b>13.797.060</b>	<b>61.338.088</b>
<b>Placements collectifs – alternatifs</b>		
Hedge Fund CHF	-46.195.228	30.766.269
Actions Private Equity	1.582.799	-1.085.312
Commodity Fund CHF	-13.270.799	25.112.379
Collateralised Loan Obligations USD	1.002.170	-2.335.529
<b>Total</b>	<b>-56.881.058</b>	<b>52.457.807</b>
<b>Placements directs</b>		
Hypothèques	20.702.778	23.301.267
<b>Total</b>	<b>20.702.778</b>	<b>23.301.267</b>
<b>Résultat des opérations de couverture des risques de change</b>	<b>7.583.899</b>	<b>79.731.555</b>

en CHF	2011	2010
<b>Frais de gestion de fortune</b>		
Frais bancaires, frais de transaction	-210.979	-253.697
Gestion de fortune hypothèques	-1.959.762	-1.894.490
<b>Total</b>	<b>-2.170.741</b>	<b>-2.148.187</b>
<b>Résultat net des placements</b>	<b>-62.994.000</b>	<b>337.044.031</b>
<b>Performance nette (MWR*)</b>	<b>-0,92%</b>	<b>4,31%</b>

\* Money Weighted Rate of Return; performance d'un portefeuille en tenant compte des entrées et des sorties de capitaux pendant l'intervalle de temps de l'évaluation (source: Zurich Invest SA).

## 6.8 Explications des placements auprès des employeurs et des réserves de contributions des employeurs

en CHF	2011	2010
Intérêt moratoire comptes courants des employeurs	4,00%	4,00%
<b>Comptes courants des employeurs</b>		
Comptes courants des employeurs (brut)	83.923.194	86.044.917
./. ducroire	-2.249.487	-3.518.096
<b>Total net</b>	<b>81.673.707</b>	<b>82.526.821</b>

en CHF	2011	2010
Rémunération des réserves de contributions des employeurs	1,00%	1,00%
<b>Réserves de contributions des employeurs</b>		
Réserves de contributions des employeurs au début de l'année	123.830.308	117.621.213
Apports dans les réserves de contributions des employeurs		
<i>provenant des reprises de contrats</i>	6.502.321	8.179.670
<i>par les employeurs</i>	7.675.792	28.267.230
Prélèvement sur les réserves de contributions des employeurs		
<i>provenant des sorties de contrats</i>	-11.476.910	-10.064.897
<i>pour les paiements de cotisations et les améliorations des prestations</i>	-2.815.548	-21.249.685
Corrections de la différence	-169	-137
Rémunération des réserves de contributions des employeurs	1.078.916	1.076.914
<b>Réserves de contributions des employeurs fin de l'année</b>	<b>124.794.710</b>	<b>123.830.308</b>

### 6.9 Réglementation contractuelle de la rétrocession

Les fonds de prévoyance de la fondation collective Vita sont investis surtout dans des groupes de placement (placements collectifs) de la Zurich fondation de placement. Pour l'exploitation des différents groupes de placement et des fonds institutionnels utilisés, Zurich Invest SA (compagnie de gestion pour la Zurich fondation de placement) est indemnisée par des honoraires de gestion provenant des fonds institutionnels. Aucune rétrocession n'est payée. Par son investissement dans des placements collectifs de la Zurich fondation de placement, la fondation collective Vita participe à la fondation de placement.

En rapport avec l'investissement en matières premières (Commodities), la fondation collective Vita et Zurich Invest SA ont établi par une convention en date du 29 mai 2007 (entrée en vigueur le 19 juin 2007), que Zurich Invest SA sera indemnisée par la conservation partielle d'une rétrocession pour ses services en rapport avec ces placements. Cette convention a été ratifiée par le conseil de fondation le 16 mai 2007 et soumise à l'autorité de surveillance. Pendant l'exercice passé Zurich Invest SA a gardé des rétrocessions en volume de CHF 709.831 en tant qu'indemnisation et remboursé à la fondation collective Vita CHF 1.151.485.

## 7 Explications relatives à d'autres positions du bilan et au compte d'exploitation

### 7.1 Comptes de régularisation actifs

en CHF	31.12.2011	31.12.2010
Rabais honoraires de gestion des placements	4.462.942	4.539.417
Intérêts courus des hypothèques	3.502.789	3.591.211
Prestations d'assurance en suspens	3.304.843	2.531.801
Versement anticipé de prestations à des assurés	161.200	4.624.431
Autres régularisations	3.314.999	1.177.201
<b>Comptes de régularisation actifs total</b>	<b>14.746.773</b>	<b>16.464.061</b>

### 7.2 Comptes de régularisation passifs

en CHF	31.12.2011	31.12.2010
Paiement anticipé de cotisations	149.609.987	144.761.932
Paiements entrés pas encore traités	51.710.362	50.019.728
Reprises de contrats et autres régularisations	25.709.319	44.359.289
Garantie couverture des risques de change	5.508.333	16.920.000
<b>Comptes de régularisation passifs total</b>	<b>232.538.001</b>	<b>256.060.949</b>

### 7.3 Répartition des contributions d'épargne, de risque et autres en contributions des employeurs et contributions des salariés

Pour des raisons techniques liées au système, la répartition en cotisations des employeurs et des salariés n'est pas faite dans le compte d'exploitation. La répartition approximative de toutes les contributions est indiquée ci-après à des fins d'information.

	2011 en CHF	2011 en %	2010 en CHF	2010 en %
<b>Contributions d'épargne</b>				
Contributions d'épargne des salariés	282.143.792	46,1%	286.099.838	46,1%
Contributions d'épargne des employeurs	330.415.865	53,9%	334.313.364	53,9%
<b>Total</b>	<b>612.559.657</b>		<b>620.413.202</b>	
<b>Contributions de risque et autres contributions</b>				
Contributions de risque et autres contributions des salariés	113.013.065	44,3%	117.041.349	44,5%
Contributions de risque et autres contributions des employeurs	141.979.399	55,7%	145.783.817	55,5%
<b>Total</b>	<b>254.992.464</b>		<b>262.825.165</b>	
<b>Contributions globales</b>				
Contributions globales des salariés	395.156.857	45,5%	403.141.187	45,6%
Contributions globales des employeurs	472.395.263	54,5%	480.097.181	54,4%
<b>Total</b>	<b>867.552.121</b>		<b>883.238.367</b>	

### 7.4 Prestations réglementaires

En rapport avec les reprises de contrats d'entreprises nouvellement affiliées, les retraités (rentes de vieillesse, pour survivants et d'invalidité) n'ont en partie été transférés à la Fondation collective Vita que dans le courant de l'année. Jusqu'à leur transfert à la Fondation collective Vita, les rentes ont été versées par les anciennes institutions de prévoyance. Les rentes comptabilisées dans le compte d'exploitation n'incluent dès lors que les prestations versées par la Fondation collective Vita.

En accord avec les anciennes institutions de prévoyance, les contributions au fonds de sûreté sont décomptées par les institutions de prévoyance, sur la base des rentes versées.

### 7.5 Financement des coûts liés aux risques et des autres coûts

En vertu de la décision du conseil de fondation du 21 février 2005, aucune contribution pour la différence entre les prestations de vieillesse selon le plan de prévoyance et les conditions prévues par le contrat d'assurance n'est perçue à partir de l'année 2006. L'éventuel sous-financement doit être compensé par le revenu des placements.

en CHF	2011	2010
<b>Contributions destinées aux coûts liés aux risques et frais administratifs</b>		
Contributions de risque	178.227.160	180.743.323
Contributions destinées au coûts liés	7.965.926	8.023.183
Frais administratifs	64.623.313	69.150.355
<b>Total de primes d'assurances</b>	<b>250.816.399</b>	<b>257.916.861</b>
Contribution au fonds de garantie	4.176.065	4.908.304
<b>Total</b>	<b>254.992.464</b>	<b>262.825.165</b>
<b>Coûts liés aux risques et frais administratifs</b>		
Primes d'assurances	-250.816.399	-257.916.861
./. parts excédentaires des compagnies d'assurance	17.881.751	16.205.660
Contributions au fonds de garantie	-3.053.290	-4.029.789
Charges supplémentaires pour le rachat de rentes de vieillesse	-19.938.015	-19.978.176
Frais administratifs	-2.944.867	-4.282.613
<b>Total</b>	<b>-258.870.820</b>	<b>-270.001.779</b>
<b>Sous-financement/surfinancement</b>	<b>-3.878.357</b>	<b>-7.176.613</b>

## 8 Demandes de l'autorité de surveillance

Décision de contrôle du 04.11.2011 de l'Office fédéral des assurances sociales OFAS sur le rapport 2010: aucune remarque.

## 9 Autres informations relatives à la situation financière

### 9.1 Sous-couverture/Explications concernant les mesures prises

La situation en termes de degré de couverture de la Fondation collective Vita a diminué au cours de l'exercice écoulé, passant de 99,0% à 96,2%, ce qui représente toujours un niveau supérieur de 2,7% par rapport au plan d'assainissement. Le conseil de fondation a décidé, au cours de 2012, de prendre les mesures\* suivantes qui figurent dans le concept d'assainissement du 15.06.2009:

- surveillance et contrôle permanents de la stratégie de placement;
- déduction de la sous-couverture lors de la dissolution de contrats;
- la bonification des comptes contractuels (réserves de cotisation de l'employeur, fonds libres des institutions de prévoyance, intérêts créditeurs du compte de primes) sera réduite de 1% par rapport à l'intérêt minimal LPP. La bonification se monte à 0% au minimum et à 1% au maximum.

\* Dans la mesure où les objectifs intermédiaires mentionnés dans le concept d'assainissement ne sont pas atteints, resp. pas dans l'intervalle défini (moins 1%/plus 2%), le concept d'assainissement prévoit que les mesures seront renforcées, resp. un allègement des mesures. En cas d'enfoncement de la limite inférieure de l'intervalle visé, les avoirs vieillesse surobligatoires et les comptes contractuels seront bonifiés à hauteur de 0%.

En outre, le concept d'assainissement prévoit que les contributions d'assainissement seront exigées et que la bonification minimale LPP sera réduite selon les possibilités légales existantes au cas où les objectifs seraient enfoncés de 5%, resp. où le degré de couverture tomberait en dessous de 85%.

Selon l'expertise de technique d'assurance du 19 avril 2012, l'expert pour la prévoyance professionnelle considère que les mesures d'assainissement sont appropriées au sens de l'art. 41 a al. 2 de l'OPP 2 (voir le chiffre 5.5).

## 10 Événements postérieurs à la date du bilan

Aucun événement postérieur à la date du bilan et susceptible d'influer fortement sur l'évaluation des comptes annuels 2011 n'est connu.

## Rapport de l'organe de contrôle au conseil de fondation

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe), de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse de Fondation collective Vita pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse incombe au conseil de fondation, alors que notre mission consiste à les vérifier et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à l'établissement des comptes annuels, aux placements et aux principales décisions en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La vérification de la gestion consiste à constater si les dispositions légales et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations et le versement des prestations ainsi que les prescriptions relatives au principe de loyauté dans la gestion de fortune sont respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements ainsi que les comptes de vieillesse sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Les comptes annuels présentent un découvert de CHF 302,9 millions et un degré de couverture de 96,2%. Les mesures prises sous sa propre responsabilité par le Conseil de fondation, avec le concours de l'expert en matière de prévoyance professionnelle, pour résorber le découvert, concernant les placements et l'information des bénéficiaires, sont présentées dans l'annexe aux comptes annuels. Sur la base de l'article 35 a al. 2 OPP 2, nous devons constater dans notre rapport si les placements concordent avec la capacité de risque de l'institution de prévoyance en découvert. Selon notre appréciation, nous constatons que

- le Conseil de fondation assume activement sa tâche de gestion de manière conforme à la situation et explicite dans le choix d'une stratégie de placement appropriée à la capacité de risque donnée, telle qu'expliquée dans l'annexe aux comptes annuels sous chiffre 9.1;
- le Conseil de fondation a respecté les prescriptions légales en matière d'exécution des placements et a notamment déterminé la capacité de risque en appréciant tous les actifs et les passifs en fonction de la situation financière effective ainsi que de la structure et des développements à attendre dans l'effectif des assurés;
- les placements chez l'employeur correspondent aux dispositions légales;
- les placements sont en conformité avec les dispositions des articles 49a et 50 OPP 2 compte tenu des explications qui précèdent;
- les mesures visant à résorber le découvert ont été décidées par le Conseil de fondation avec le concours de l'expert en matière de prévoyance professionnelle, appliquées dans le cadre des dispositions légales et du concept de mesures et les obligations d'information ont été respectées;
- le Conseil de fondation a surveillé jusqu'ici l'efficacité des mesures visant à résorber le découvert. Il nous a en outre confirmé qu'il poursuit sa surveillance et adaptera les mesures en cas de changement de situation.

Nous constatons que la possibilité de résorber le découvert et la capacité de risque concernant les placements dépendent également d'événements imprévisibles, tels que les développements sur les marchés des placements et chez les employeurs.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Roland Sauter  
Expert-réviseur  
Réviseur responsable

Matthias Sutter  
Expert-réviseur

Bâle, le 8 juin 2012

